

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE L'ÉRABLE
MUNICIPALITÉ DE SAINT-FERDINAND

DEUXIÈME PROJET DE RÈGLEMENT no 2023-250 MODIFIANT LE
RÈGLEMENT SUR LA TARIFICATION DES PERMIS ET CERTIFICATS NO
2017-169 CONCERNANT DES DISPOSITIONS RÉGISSANT
L'HÉBERGEMENT TOURISTIQUE DANS LES RÉSIDENCES PRINCIPALES

Attendu que le conseil juge à propos et dans l'intérêt de la municipalité de modifier le règlement sur la tarification des permis et certificats no 2017-169 de la Municipalité de Saint-Ferdinand afin d'être conforme aux nouvelles dispositions sur les établissements d'hébergement principal ajoutés à d'autres règlements municipaux;

En conséquence, il est proposé par Jean-Claude Gagnon et résolu à l'unanimité qu'il soit fait et statué le présent projet de règlement ainsi qu'il suit, à savoir :

Article 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

Article 2

L'article 3.2.12 « Certificat d'autorisation pour l'exploitation d'une résidence de tourisme » est modifié de la façon suivante :

- 1) Le titre est modifié pour « Certificat d'autorisation pour l'exploitation d'un hébergement touristique de courte durée »
- 2) Ligne de référence « Résidence de tourisme » est modifié pour « Hébergement touristique de courte durée »

Article 3

L'article 3.3.3 « Demande pour un usage conditionnel » est modifié de la façon suivante :

- 1) Retrait de la ligne de référence « Renouvellement - certificat d'autorisation pour l'exploitation d'une résidence de tourisme »

Article 4

Le présent règlement abroge et modifie toutes dispositions de règlements antérieurs incompatibles avec les dispositions des présentes.

Article 5

Le présent règlement entre en vigueur suivant les dispositions de la loi.

Maire

Greffier-trésorier

Avis de motion : 3 avril 2023
1^{er} projet : 3 avril 2023
2^e projet : 8 mai 2023
Adoption : 5 juin 2023
Approbation MRC : juin ou juillet 2023
Publication : juin ou juillet 2023